



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – suppression canalisation – VEOLIA**  
**ARR 2025-10-03-117-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu les travaux effectués par VEOLIA, Route d'Audincourt (25420) VOUEAUCOURT,  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de suppression de canalisation, rue des Longeraies à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

**ARTICLE 1 :** Des travaux de suppression de canalisation vont avoir lieu à SELONCOURT par eau du pays de Montbéliard, rue des Longeraies. Ces travaux se dérouleront à partir du 20 octobre 2025 pour une durée de 2 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La rue des longeraies sera exceptionnellement autorisée dans les deux sens de circulation sur le haut de la rue, le panneau d'interdiction sera obstrué le temps des travaux.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par VEOLIA chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 06 octobre 2025  
Monsieur Jean-Marc ROBERT,  
Adjoint à la Voirie et à la circulation

